Image not found or type unknown

Quand doit on contacter un médecin expert par rapport à la date d

Par **Didier sylvie**, le **20/02/2017** à **15:22**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route le 10 février 2017 en scooter, une voiture a brûlé le feu : entorse du poignet et clavicule cassée + 20 séances de kinésithérapie à faire dans 15 jours et scooter déclaré épave.

A quel moment puis-je voir un médecin expert ? dois-je attendre d'avoir terminé mes séances de kinésithérapie ?

PS : il y a eu pompiers, rapport de police, et témoin.

A l'avance, merci.

Par **Chaber**, le **20/02/2017** à **16:03**

bonjour

L'accident est assez récent. L'avez-vous déclaré à votre assureur qui fera expertiser le véhicule?

Votre assureur, si vous avez une garantie défense-recours, se chargera de vous représenter auprès de l'adversaire

Si vous avez, relire votre contrat, une protection juridique, vous avez le libre choix d'un avocat. Il faudra alors choisir un avocat spécialisé dans les dommages corporels en circulation (les assureurs ayant tendance à proposer une fourchette basse)

Sans responsabilité aucune vous devrez être indemnisé de tous vos préjudices selon la loi Badinter après consolidation

L'assureur adverse diligentera un expert. En fonction de la durée de votre incapacité de travail votre conseil pourra demander une provision.

Après consolidation définitive, vous serez convoqué à une expertise médicale à laquelle il est conseillé d'être accompagné

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés